8) Demande de matériel EFA

L’EFA peut mettre à votre disposition son matériel. Pour cela vous pouvez simplement faire une demande sur le formulaire en exprimant votre volonté de solliciter celui-ci.
Une fois le matériel sollicité vous serez recontacté dans un deuxième temps par chacun des services de l’EFA responsable du matériel en question afin de partager au mieux les ressources disponibles.

Le « matériel mutualisable » correspond à du matériel susceptible d’être acheté par l’EFA dans le but d’être utilisé par différentes missions.
Exemple : un nouveau scanner dans une maison de fouilles.

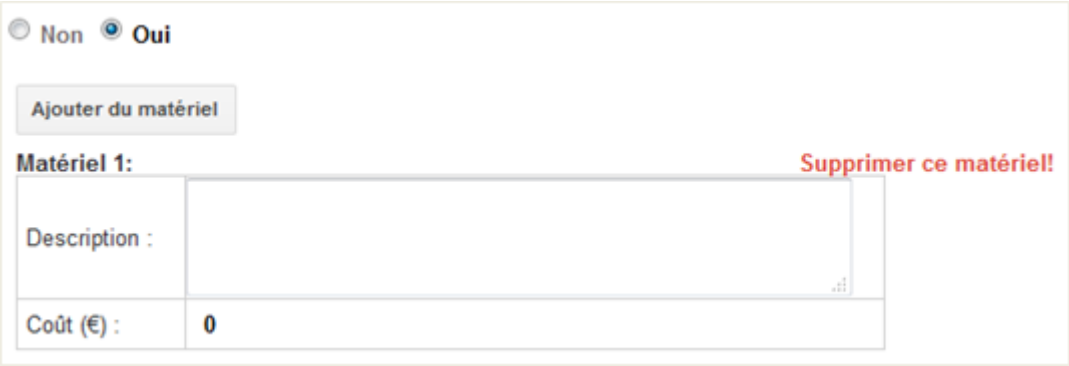

Révision #4
Créé 2023-10-24 14:03:47 EEST par Direction des études antiques et byzantines
Mis à jour 2024-01-10 17:13:19 EET par Direction des études antiques et byzantines